

Solaire photovoltaïque à Saint-Étienne : cinq nouveaux projets mis en service cet été 2025 pour la société publique et citoyenne « Énergies Stéphanoises »

Saint-Étienne, le 09 juillet 2025

La SAS Énergies Stéphanoises s'apprête à mettre en service 5 nouveaux projets d'installations photovoltaïques en toiture. Situées à Saint-Etienne et sur la commune du Chambon-Feugerolles, ces projets viennent s'ajouter au premier projet d'ombrières photovoltaïques mis en service en juillet 2024.

Ces sites de production d'énergie renouvelable, déployés à l'échelle de la Métropole, sont exploités par Énergies Stéphanoises, dont le capital est détenu par Énergie Partagée, la SEM de la Métropole « Énergies Vertes & Métropole », et la société d'économie mixte SEM Soleil.



Une première grappe de projet de 1 MWc pour Énergies Stéphanoises

Avec ces nouvelles mises en service, la SAS publique et citoyenne « Énergies Stéphanoises » exploitera désormais un total de 6 sites de production, tous situés sur le territoire de Saint-Étienne Métropole :

- Le parking Necker, occupé par les entreprises Viavi Solutions et l'agence Gutemberg, en service depuis juillet 2024 ; ces ombrières totalisent une puissance cumulée de 391 kWc.
- Le complexe sportif Porte du Pilat au Chambon-Feugerolles, pour une puissance de 170 kWc.
- La Maison de la Nature, l'école Maria Callas à Saint-Étienne, et l'école élémentaire La Terrasse, tous trois situés à Saint-Étienne, et dont la puissance cumulée est de 330 kWc.
- L'entreprise de maintenance industrielle OREM Astre, implantée à Saint-Étienne, pour une puissance de 300 kWc.

Ces six installations produiront chaque année près de 1 300 MWh, soit l'équivalent de la consommation en électricité d'environ 1 080 personnes. L'énergie produite sera injectée sur le réseau Enedis et vendue à EDF pendant 20 ans.

Énergies Stéphanoises et leurs partenaires techniques, les bureaux d'études Hornet Energie et Ingelyo, ont choisi de travailler avec des entreprises locales pour la réalisation du chantier : l'installateur Fauché, basé à Fouillouse (42), ainsi que l'installateur Juléo PV, basé à Veauche (42).

Cette première grappe de projets constitue une première série d'installations qui devrait se poursuivre. L'objectif d'Énergies Stéphanoises est de doubler cette puissance, qui devrait atteindre les 2 MW, sur le territoire stéphanois.

Afin de porter la réalisation, le financement et l'exploitation de cette grappe de projet photovoltaïque, Énergie Partagée Investissement, Energies Vertes et Métropole et la SEM Soleil se sont réunis au sein de la SAS Énergies Stéphanoises.

Une dynamique qui s'inscrit dans l'ambition écologique de la métropole stéphanoise

Engagée dans une démarche de Territoire à Énergie Positive (TEPOS), la métropole stéphanoise a lancé dès 2018 un Appel à Initiative Privée (AIP), dans l'objectif de solariser les toitures et ombrières publiques de Saint-Étienne et des communes environnantes.

Énergie Partagée, avec l'appui des coopératives d'énergies renouvelables Enercoop AURA et Coopawatt, a remporté une partie du marché visé par cet AIP.

La SAS Énergies Stéphanoises a ainsi été fondée pour porter le développement de projets photovoltaïques avec une dimension citoyenne et locale. C'est pour appuyer cette démarche que les collectivités, Saint-Etienne Métropole par le biais de sa SEM « Energies Vertes et Métropole », et la SEM Soleil, ont rejoint l'aventure en mars 2024, et sont maintenant actionnaires de la SAS Energies Stéphanoises, aux côtés d'Énergie Partagée.

Pour Sylvie Fayolle, 1^{ère} Vice-Présidente en charge du développement durable et de la Transition écologique de Saint-Étienne Métropole, et Présidente d'Energies Vertes & Métropole *« les collectivités ont un rôle crucial à jouer pour accélérer la transition énergétique sur leur territoire et favoriser l'implication des habitants. Saint-Étienne Métropole donne l'exemple en actionnant les leviers dont elle dispose : par sa démarche de mise à disposition du foncier public, elle a permis le développement de la production d'énergie renouvelable sur son territoire, mené par une structure qui porte une ambition forte d'implication des citoyens et des collectivités »*.

Pour Marc Chavanne, Président de la SEM Soleil, « *la dynamique portée par Énergies Stéphanoises correspond à l'objectif qui a motivé la création de la SEM Soleil : faciliter le développement des énergies renouvelables sur le territoire tout en garantissant des retombées territoriales et un suivi par les collectivités locales. C'est pourquoi la SEM Soleil, outil ayant été créé pour agir aux côtés d'acteurs privés et para-publics, à l'échelle du département de la Loire et des départements limitrophes, a accepté de rejoindre la SAS Énergies Stéphanoises, et pourra y apporter son expertise dans la durée* ».

L'investissement citoyen en appui à un projet vertueux pour le climat et pour le territoire

La première grappe de projets d'Énergies Stéphanoises a été financée en partie par l'investissement citoyen. Énergie Partagée a investi 150 250 € dans la société Énergies Stéphanoises, issus directement de l'épargne confiée par ses milliers d'actionnaires citoyens.

Les habitants et habitantes de la métropole stéphanoise ont dès à présent l'opportunité de soutenir financièrement le projet, en achetant des actions Énergie Partagée Investissement.

Pour Erwan Boumard, directeur d'Énergie Partagée, « *En investissant dans les installations portées par Énergies Stéphanoises, Énergie Partagée met l'épargne des citoyens en action pour aider le territoire à se ré-approprier localement la production d'énergie. Le projet s'inscrit dans la dynamique de développement des énergies renouvelables citoyennes qu'Énergie Partagée porte depuis 2010 au côté des collectivités territoriales, et qui fédère aujourd'hui plus de 400 initiatives en France, dont plus de 170 ont bénéficié d'un investissement d'Énergie Partagée* ».

Le projet d'Énergies Stéphanoises a obtenu le Label Énergie Partagée en raison de son approche exemplaire. Soutenu par l'Ademe, ce label distingue les démarches de développement d'énergie renouvelable particulièrement vertueuses pour les territoires. Il évalue les projets selon 12 critères détaillés répartis sur cinq axes essentiels : intérêt territorial, dynamique locale, finance éthique et citoyenne, gouvernance partagée, et écologie (voir l'infographie des 5 axes du label Énergie Partagée en annexe et [en téléchargement](#)).

SEM Soleil :

Fabienne Soulier, directrice chargée de développement : 07 88 85 66 39, fabienne.soulier@semsoleil.fr

Photos en haute résolution

Crédit photos (ombrières Necker) : © Energies Stéphanoises - Liens de téléchargement : [Photo 1](#) ; [Photo 2](#)

À propos

À propos d'Énergie Partagée

Mouvement national de l'énergie citoyenne, Énergie Partagée accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Portés par des collectifs citoyens et des collectivités locales qui en maîtrisent la gouvernance, ils font bénéficier leur territoire des retombées économiques générées.

Énergie Partagée a créé et attribue le [Label Énergie Partagée](#), seul label de qualité dans le secteur des énergies renouvelables, qui évalue la démarche citoyenne des projets candidats sur 12 critères.

Reconnu Entreprise solidaire d'utilité sociale et labellisé Finansol, Énergie Partagée est aussi un outil d'investissement qui soutient les projets citoyens d'énergie renouvelable, en y investissant en fonds propres l'épargne de plus de 7500 actionnaires citoyens. Depuis sa création en 2010, Énergie Partagée a engagé 54,4 millions d'euros dans plus de 170 projets, pour partie en développement ou en chantier.

Plus d'info : www.energie-partagee.org

À propos de Saint-Étienne Métropole

Née en 1995 sous le statut de Communauté de communes et forte de 22 communes membres à l'origine, Saint-Etienne Métropole a depuis changé de visage. Son évolution se mesure à l'aune de grandes étapes qui ont jalonné ces 25 dernières années dans deux domaines.

Celui de son territoire, qui a évolué à 6 reprises et compte désormais 53 communes et plus de 400 000 habitants. Et celui de son statut juridique, passant à celui de Communauté d'agglomération en 2001, puis de Communauté urbaine en 2016 et enfin de Métropole en 2018.

La Métropole stéphanoise est assise sur des principes de base tels que la proximité, le respect de l'identité des communes membres, la commune et les maires formant le socle de l'intercommunalité. Saint-Etienne Métropole agit dans les domaines de l'économie, de l'enseignement supérieur, la culture, le patrimoine, les grands équipements, le cadre de vie, l'agriculture, l'alimentation, le développement durable, les transports, l'eau, l'assainissement ; le logement, l'habitat, les déchets, ou encore la voirie.

À propos d'Energies Vertes & Métropole

Société locale d'économie mixte dédiée au développement des énergies renouvelables, Energies Vertes & Métropole est le fruit de l'association de Saint-Etienne Métropole (qui détient 65% de son capital), de la Caisses des Dépôts et Consignations / Banque des Territoires (25 %), du Crédit Agricole Loire-Haute-Loire (5%) et de la Caisse d'Epargne Loire-Drôme-Ardèche (5 %). Depuis 2025, EVM œuvre au développement des énergies décarbonées afin de permettre au territoire de la Métropole son objectif de devenir un « territoire à énergie positive » d'ici 2050.

À propos de la SEM Soleil

Créée par le SIEL-Territoire d'énergie Loire, la SEM'Soleil est une Société d'Économie Mixte dédiée aux projets d'énergies renouvelables. Elle se spécialise dans le solaire photovoltaïque, l'éolien et la méthanisation. En partenariat avec des acteurs privés et publics, elle développe des solutions énergétiques durables pour les collectivités locales, assurant ainsi une maîtrise publique sur les projets énergétiques. La SEM'Soleil participe également au capital de centrales citoyennes, promouvant les énergies renouvelables et les économies d'énergie sur le territoire ligérien et au-delà.

Annexe - Infographie - Les 5 axes du Label Énergie Partagée

